



Question écrite de la députée Katrin JADIN
à Monsieur Pierre-Yves DERMAGNE, Ministre du Travail,
concernant une augmentation du télétravail.

- Bruxelles, le 12 avril 2021 -

Monsieur le Ministre,

Le coronavirus et les mesures de confinement conséquentes ont mené à une généralisation du télétravail. Ce télétravail, partiel chez certaines entreprises, se révèle exclusif pour 32 % des employés belges, selon une analyse récente. Ainsi, le mouvement de réduction du nombre de bureaux s'est accru avec le confinement, conduisant plusieurs entreprises à favoriser une transition plus ou moins complète vers le régime du télétravail, permettant de réduire les coûts.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Comment réadapter la réglementation du travail actuelle, au vu du fait que le télétravail change la donne en termes de temps de travail notamment, où le salarié a un temps de travail modulable en fonction de ses prestations et non en fonction du temps présent sur le lieu de travail ?
- Comment le gouvernement compte-t-il faire face à la digitalisation de plus en plus croissante du travail et garantir notamment un droit à la déconnexion, sujet de plus en plus actuel avec la généralisation du télétravail ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Réponse du ministre :

Comme vous le savez, le cadre pour le télétravail est avant tout de la compétence des partenaires sociaux. En effet, c'est principalement la CCT 85 qui régit cette matière.

Evidemment la crise sanitaire et le télétravail obligatoire / recommandé a profondément modifié nos habitudes en matière de télétravail. Je suis convaincu qu'une modernisation du cadre existant est nécessaire. C'est pourquoi, j'ai demandé aux partenaires sociaux d'en faire une priorité.

Je ne doute pas que de nombreux accords pourront être conclus tant au sein des secteurs qu'au sein des entreprises concernées par le télétravail.

Un autre élément important pour les partenaires sociaux que je partage concerne la politique du bien-être au travail liée au télétravail.

En effet, nous devons veiller à offrir aux travailleurs des possibilités de déconnexion.

Des discussions sont en cours à ce sujet.